

Jour de séance 16

le vendredi 5 février 2016

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Holder invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Fraser a cité un document en répondant à une question et qu'il devrait donc déposer le document sur le bureau de la Chambre. Le président de la Chambre statue que le dépôt du document est laissé à l'appréciation du ministre, puisque ce dépôt pourrait aller à l'encontre de l'intérêt public.

---

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Le bureau du coroner en chef : Rapport annuel 2013*.

---

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à modifier le programme de gestion du chevreuil afin que la chasse au cerf de Virginie dans la zone 25 cesse pendant trois ans et que, à sa reprise, il soit permis d'abattre un mâle pour une femelle. (Pétition 11.)

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Crawford Lake, qui appuient l'éloignement d'une section du chemin Shepody du lac et des résidences. (Pétition 12.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Horsman :  
21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

---

M. Coon donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si

l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage d'adopter un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

M. B. Macdonald invoque le Règlement ; il soutient que l'appareil électronique d'un parlementaire est audible et perturbe le débat. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande que l'appareil soit retiré de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

M. Fairgrieve offre ses condoléances à la famille de feu Doug Moore, député progressiste-conservateur provincial de Victoria-Tobique de 1976 à 1987.

---

La séance est levée à 14 h 10.